



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°15
15 mai 2007

146 Conseil

147 Ecouter Comprendre Agir

- Rencontre avec le Bâtonnier

147 Informations

- Droit des victimes - Rectificatif
- Organisation des tribunaux
- Appels d'offres de l'IFEJ
- Les référés maudits
- Droit des victimes - Rectificatif
- Le Barreau en Images
- Séquestre et procédure collective

148 Europe

- Appel d'offres

149 Agenda

- Médiation et droits de l'enfant
- Jurisprudence communautaire en droit des affaires
- Droit chinois
- Actualité du droit chinois des affaires
- La déontologie de l'information
- Droit & Commerce
- Les rendez-vous de 5 heures
- Commission de droit immobilier
- Droit de la famille collaboratif
- Défendre «les fous»
- Actualités sur l'honoraire de l'avocat

150 Formation continue obligatoire

151 Commissions ouvertes

154 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Messe de Sant-Yves
- Les Maîtres Chanteurs
- Dîner de l'AFFJ
- Cercle de Pétanque du Palais
- Cercle de Généalogie du Barreau de Paris

154 Carnet

- Dons à la bibliothèque
- Décès

156 Tour de Paris du droit social

Le Bulletin

Un avocat à la tête de l'Etat

Editorial

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

Le Président de la République élu bénéficie de l'expérience que lui ont apportée les responsabilités de Maire, de Conseiller Général, de Député, de Membre du Gouvernement.

Le fait qu'il ait choisi d'exercer et exerça la profession d'avocat lui sera également utile dans la mission que vient de lui confier la majorité de nos concitoyens.

C'est dans la loi et le règlement que devront être traduites les réformes annoncées par le candidat, c'est-à-dire dans la part la plus importante du Droit :

Le Droit au coeur duquel sont plongés, par formation et profession, les avocats ;

Le Droit qui régit, en tous domaines, les relations des personnes physiques et morales, les relations avec les collectivités publiques, avec l'Etat et entre les Etats.

Pour les hommes et femmes de droit que sont les avocats, acteurs permanents des relations sociales, économiques, administratives, c'est un signe fort de voir l'un d'eux porté au sommet de l'Etat.

Nicolas Sarkozy qui fut le collaborateur du Bâtonnier Guy Danet, est le neuvième Président de la République, avocat au Barreau de Paris.

L'indépendance étant inhérente à la condition de l'avocat, notre Barreau sait pouvoir compter sur le Président pour être le garant de l'indépendance de la Justice.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du jeudi 10 mai 2007

Président et avocat au Barreau de Paris

L'élection de M. Nicolas Sarkozy, n'est pas la première d'un avocat au Barreau de Paris à la tête de la Présidence de la République.

Jules Grévy, ancien Bâtonnier, ASC, Emile Loubet, Armand Fallières, le Bâtonnier élu Raymond Poincaré, ASC, Alexandre Millerand, AMCO, ASC, Gaston Doumergue, Vincent Auriant et François Mitterrand.

Sur proposition du Bâtonnier et conformément à l'usage, le Conseil a adopté une résolution aux termes de laquelle il s'est déclaré heureux de saluer M. Nicolas Sarkozy, membre du Barreau de Paris depuis le 16 septembre 1981, Président élu, et lui a adressé ses vives félicitations et ses encouragements pour la tâche qui l'attend.

L'indépendance étant inhérente à la condition de l'avocat, le Conseil de l'Ordre sait pouvoir compter sur lui pour être le garant de l'indépendance de la Justice.

Il a mandaté M. le Bâtonnier pour l'inviter, selon la tradition du Barreau de Paris, à maintenir son inscription au Tableau de l'Ordre.

Relations franco-belges

Le Bâtonnier a donné lecture de la lettre de remerciements qu'il a reçue du Bâtonnier Robert de Baerdemaeker à la suite de la réception du Conseil de l'Ordre français de Bruxelles et de la réunion des deux Conseils qui s'est tenue à Paris (*bulletin n°14*).

Au-delà de la qualité des contacts qu'ont ainsi su nouer les Conseils des deux capitales, nos confrères belges ont fait savoir l'intérêt qu'ils avaient pris aux communications présentées et de nature à nourrir leurs prochains travaux.

Relations avec le Barreau de New York

A l'initiative de M. Gérard Nicolaj, MCO, le Bâtonnier a conduit une délégation de 55 confrères à la rencontre du barreau new-yorkais.

Ce groupe comprenait des avocats exerçant dans tous types de structures et tous volontaires.

Le New York City Bar regroupe, comme actuellement le Barreau parisien, plus de 20 000 avocats.

Ce déplacement a été l'occasion de raviver les liens qui ont été tissés entre les deux barreaux à l'occasion de la signature d'une convention de coopération qui a été conclue il y a dix ans. Nos confrères ont également été reçus par trois cabinets new-yorkais : Baker & McKenzie ; Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton; et Hughes Hubbard & Reed, et le cabinet Gide Loyrette Nouel NY, qui leur ont réservé un accueil attentif, chaleureux et confraternel.

La délégation a été également reçue par M. Edouard de La Sablière, Ambassadeur de France, représentant permanent de la France à l'ONU, qui leur a exposé sur les modalités de fonctionnement de cette organisation internationale, du conseil de sécurité, de l'exercice du droit de veto et a insisté sur l'importance que l'ONU accorde aux juridictions pénales internationales dont le rôle ira croissant.

Sciences Po et avocats

A la demande du Bâtonnier, le Conseil a reçu MM. les Professeurs Alain Ghozi et Christophe Jamin pour évoquer l'arrêté interministériel du 21 mars 2007 accordant aux élèves de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaires d'un Mastère 2 « carrières judiciaires et juridiques » et « droit économique », une équivalence à la maîtrise de droit leur permettant de passer l'examen d'entrée aux Centres Régionaux de Formations à la Profession d'Avocat.

Pour le Professeur Jamin, qui enseigne à l'IEP, cette équivalence est la

suite logique de l'évolution des cursus d'études proposés par l'école de la rue Saint Guillaume.

A la suite de leur examen d'entrée, après deux années de formation générale qui comprennent des enseignements juridiques, puis d'une année à l'étranger, les étudiants de Sciences Po peuvent choisir deux cursus juridiques. Ils avaient déjà la possibilité de passer le concours d'entrée à l'ENM.

Il n'était donc pas illogique qu'ils puissent également présenter l'examen d'entrée aux Ecoles de Formation du Barreau sans avoir à reprendre deux années d'études en faculté de droit.

Cette possibilité concernera chaque année 15 ou 20 étudiants.

Pour le Professeur Ghozi, qui enseigne à Paris II, l'équivalence accordée par l'arrêté du 21 mars 2007 procède d'une confusion sur ce que doivent être les études de droit.

Il rappelle que les études, qui ont été menées à un niveau mondial, classent au mieux les formations juridiques dispensées dans les universités françaises, Paris I et Paris II étant généralement citées en tête de classement.

Il faut plusieurs années pour qu'un juriste acquière les formations civiles, administratives et pénales de base, sans exclure une formation aux procédures civiles et pénales.

Aussi dur soit-il, le système universitaire français tel qu'il est imposé par les textes actuels, et après les sélections auxquelles il est soumis, contribue à une maturation progressive de l'étudiant en droit qui à la fin de son cursus, est le seul à pouvoir maîtriser la technicité qu'exige une profession comme celle d'avocat dans un monde où la part du Droit devrait encore croître parce que les marchés économiques seront nécessairement de plus en plus régulés.

De nombreux professeurs de droit et étudiants des facultés de droit contesteraient autant l'équivalence instituée par cet arrêté interministériel.

riel que l'absence de réflexion quant à la finalité des études de droit.

Au fil des débats, il est apparu que la question qui devait se poser au Barreau était plutôt celle du contenu et des conditions de l'examen d'entrée à l'EFB.

Les deux éminents universitaires ont rappelé que les facultés fournissaient la logistique et organisaient les examens mais que c'étaient les ministères concernés qui avaient défini les épreuves.

Ils s'accordent sur la nécessité de relancer la définition de ces épreuves pour quelles soient plus adaptées aux critères de recrutement et d'exercice des jeunes avocats.

Des cas pratiques ou des épreuves techniques pourraient se substituer à des épreuves qui sont actuellement plus classiquement rhétoriques.

A l'issue de cette délicate discussion, le Bâtonnier a invité les deux Professeurs à faire part au Conseil de leurs suggestions sur ce point pour que celles-ci puissent être examinées et qu'ainsi s'élabore ce que pourrait être, pour les années futures, l'examen d'entrée au Barreau tel que nous pourrions le suggérer aux Pouvoirs Publics.

Honorariat

Ont été admis à l'honorariat :

Mme Maud Faugier ;
Mme Martine Gaudibert Viaud ;
M. Charles Jolibois ;
M. Yves Leservoisiér ;
M. Russell Porter ;
Mme Paule Rubin.

Droit des victimes - Rectificatif

La formation au droit des victimes prévue initialement du lundi 4 au vendredi 8 juin inclus sur «La réparation du dommage corporel», a été reportée au **lundi 25 au vendredi 29 juin de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.**

Ecouter Comprendre Agir

Rencontre avec le Bâtonnier

Le Bâtonnier s'est rendu le jeudi 3 mai à la Maison des Arts et Métiers dans le cadre du cycle de ces rencontres matinales avec ses confrères.

Il était accompagné de Mmes Maryla Goldszal, Martine Malinbaum et Franceline Lepany, MM. Jean-Marc Delas, Jean Balan, Pierre Chaufour, membres référents, de M. Philippe Lucet, AMCO, secrétaire général de l'Ordre.

De nombreux sujets ont été abordés, tels que :

- problèmes liés à la sous-location à des confrères ;
- traitement des plaintes déontologiques abusives ;
- indice de satisfaction des confrères vis à vis des services de l'Ordre ;
- respect du principe du contradictoire par les commissions et services de l'Ordre ;
- problème posé par l'augmentation du nombre d'avocats qui génère des problèmes importants ;
- actions du Conseil à propos de l'obligation de déclaration de soupçon en matière de blanchiment ;
- projet de rapprochement avec les juristes d'entreprise ;
- informations sur la formation continue et notamment l'annonce du «Campus» des 3, 4 et 5 juillet.

Informations

Organisation des tribunaux TGI Créteil

L'ordonnance de roulement organisant les services du tribunal de grande instance de Créteil du lundi 30 avril au

mercredi 4 juillet inclus, est disponible auprès des appariteurs.

Appariteurs de l'Ordre
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 47 23

Appels d'offres de l'IFEJI Algérie

Projet de Simplification de l'Immatriculation des Sociétés

Suite au mauvais classement de l'Algérie dans les rapports «Doing Business», la Société Financière Internationale (SFI-IFC) attend des propositions de consultants compétents pour procéder à la phase de refonte du processus d'immatriculation des sociétés, notamment le développement du guichet unique de Blida.

Une première phase d'inventaire des règles existantes est en cours. Sur une période de 14 semaines, les consultants devront présenter des propositions concrètes pour simplifier, accélérer et diminuer les coûts d'enregistrement, par l'intermédiaire de groupes de discussions sur des questions juridiques pré-définies, qu'ils coordonneront.

Les consultants, pouvant travailler en anglais et en français, et éventuellement en arabe, auront des contacts réguliers avec les équipes de la SFI à Alger et Rabat.

Réception des propositions **avant le 19 mai.**

Pour consulter la fiche complète, rendez-vous sur www.ifeji.org, rubrique «Evènements et Publications».

IFEJI
Tél. : 01 45 05 25 53
E-mail : contact@ifeji.org
Site : www.ifeji.org

Le Bulletin sur internet

Chaque lundi, en avant-première, retrouvez le Bulletin du Barreau de Paris sur le site : www.avocatparis.org

Europe

La DBF communique Appels d'offres Royaume-Uni

• Reading University

L'Université de Reading a publié, le 21 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services d'information et de conseil juridiques, de représentation légale, de documentation et de certification juridiques (réf. 2007/S 78-095705, JOUE S 78, du 21 avril 2007).

Réception des offres **avant le 23 mai**.

• Manchester City Council

La Ville de Manchester a publié, le 20 avril dernier, quatre avis de marché ayant pour objet la prestation de services d'information et de conseil juridiques, de représentation juridique et légale, de documentation et de certification juridiques (réf. 2007/S 77-094312, 2007/S 77-094313, 2007/S 77-094314, 2007/S 77-094315, JOUE S 77, du 20 avril 2007).

Réception des offres **avant le 1^{er} juin**.

• Merseyside Passenger

Transport Executive

Le Merseyside Passenger Transport Executive a publié, le 2 mai dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2007/S 84-103485, JOUE S 84, du 2 mai 2007).

Réception des offres **avant le 4 juin**.

• University of Strathclyde

L'University of Strathclyde a publié, le 2 mai dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. 2007/S 84-103351, JOUE S 84, du 2 mai 2007).

Réception des offres **avant le 5 juin**.

• Cumbria County Council

Le Cumbria County Council a publié, le 2 mai dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridique (réf. 2007/S 84-103351, JOUE S 84, du 2 mai 2007).

Réception des offres **avant le 1^{er} août**.

Etude sur l'efficacité de la directive SEVESO II

La Direction générale de l'environnement de la Commission européenne a publié, le 28 avril dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la réalisation d'une étude relative à l'efficacité de la directive SEVESO II (réf. 2007/S 83-100897, JOUE S 83, du 28 avril 2007).

Plus précisément, cette étude doit permettre d'évaluer le niveau et la qualité de l'application concrète des principales exigences de la directive imposées aux opérateurs, notamment celles relatives à la prévention des accidents graves, aux rapports sur la sécurité et aux plans internes d'urgence.

La valeur maximale de ce marché, d'une durée de 9 mois, est estimée à 100 000 euros hors TVA.

Réception des offres **avant le 6 juin**.

Etude sur un éventuel statut de fondation européenne

La Direction générale du marché intérieur et des services de la Commission européenne a publié, le 28 avril dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité relative à un éventuel statut juridique de fondation européenne (réf. 2007/S 83-100905, JOUE S 83, du 28 avril 2007).

Cette étude devra donner un aperçu des principales différences réglementaires existant à l'égard des fondations dans les Etats membres, réaliser un inventaire des obstacles qui en découlent et finalement analyser les moyens par lesquels ces obstacles pourraient être éliminés, y compris si l'adoption d'un statut de fondation européenne constituerait ou non une solution.

La valeur maximale de ce marché, d'une durée de 11 mois, est estimée à 250 000 euros.

Réception des offres **avant le 8 juin**.

Parlement européen

Le Parlement européen a publié, le 24 avril dernier, un avis de marché de services ayant pour objet l'étude de l'impact des nouvelles formes de travail sur les relations industrielles et l'évolution du droit du travail dans l'Union européenne (réf. 2007/S 79-095914, JOUE S 79, du 24 avril 2007).

Il s'agit de fournir un aperçu général des types de contrats non standards les plus couramment utilisés, d'analyser chaque type et leur impact sur l'évolution du droit du travail, sous l'angle notamment des relations de travail et des droits fondamentaux des travailleurs.

La langue de participation est l'anglais. Réception des offres **avant le 15 juin**.

Délégation des Barreaux de France
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Entretiens communautaires

La Délégation des Barreaux de France organise, en partenariat avec l'association pour le développement de l'informatique juridique (Adij), ses prochains entretiens communautaires sur le thème : «Droit des médias et des nouvelles technologies dans l'Union Européenne», **le vendredi 15 juin de 9h15 à 17h** dans ses locaux de Bruxelles.

Au programme :

- «La directive "Télévisions sans frontières" et sa révision : quelles implications juridiques ?» ;
- «La directive sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins du 22 mai 2001 : présentation générale et objectifs» ;
- «Exemples de quelques transpositions nationales» ;
- «La cybercriminalité et la lutte contre la contrefaçon dans la société de l'information» ;
- «La distribution des oeuvres de l'esprit : enjeux juridiques» ;


- «Débats».

Paf : 170€ ; Avocat-stagiaire : 130€ ;
Elève-avocat : 110€.

Délégation des Barreaux de France
Tél : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Agenda

Médiation et droits de l'enfant

 L'association des médiateurs européens (AME) organise un colloque **le mercredi 23 mai de 13h30 à 18h** à la Maison du Barreau, sur le thème : «Médiation et droits de l'enfant».

Au programme :

- «L'institution des défenseurs des enfants» par Mme Colette Clément, représentant du Défenseur des Enfants ;
- «Le nouveau rôle de l'avocat pour enfant» par M. Etienne Lesage, avocat à la cour pour l'Antenne des Mineurs ;
- «L'enfant et la médiation notamment au regard du droit international» par Mme Ganancia, vice-présidente des affaires familiales du TGI de Paris ;
- «Regards croisés de médiateurs» par M. Abraham Zeini, Médiateur de l'AME, Mme Annie Selleron, CERAF, et Mme Catherine Burgues-Habif, avocat à la cour ;
- «La parole de l'enfant en Droit Civil: les enjeux» par Mme Muriel Laroque, avocat à la cour, présidente de l'association des avocats de la famille ;
- «Conclusions et regard du thérapeute» par le docteur Lopez.
- «Débats et questions».

EFB - Service de la Formation Continue
63 rue Charenton - 75012 Paris
Site : www.efb-paris.avocat.fr

Référés maudits

Bien des ordonnances prononcent des astreintes, suspendent les effets d'une clause résolutoire moyennant des paiements échelonnés, en faisant courir le point de départ, non pas de la signification de l'ordonnance, mais du prononcé de celle-ci.

Il arrive dès lors malheureusement assez souvent que lorsque le texte de ladite ordonnance est connu de l'avocat et de son client, il est trop tard pour réagir.

Bien sûr, l'avocat qui a plaidé pourrait rester dans la salle d'audience, quitte à y coucher quelques jours, jusqu'à ce que l'ordonnance soit rendue, mais cela ne paraît pas très réaliste.

Lesdites ordonnances n'interviennent pas nécessairement à la date prévue, lorsqu'elle est prévue.

Faute par les avocats de pouvoir stationner sur place, il leur est ensuite particulièrement difficile pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines pour certains tribunaux, d'obtenir une copie. Qui plus est, et les temps étant durs, il est difficile de mobiliser un après-midi pour aller uniquement lire une décision dans l'un des tribunaux périphériques, voire d'augmenter les frais en demandant à un correspondant, lorsqu'il s'agit d'une décision de province, de leur faire connaître immédiatement le résultat.

Telle est pourtant la triste réalité.

Il ne serait pourtant pas très compliqué, outre naturellement l'attention toujours demandée aux avocats, d'éviter ces cas de sinistre qui peuvent causer un préjudice dramatique aux justiciables :

La première solution consisterait, et il s'en faut souvent de quelques jours, à ne faire démarrer les délais que du jour de la signification.

La deuxième solution plus luxueuse, mais conforme à la notion que nous avons du service public, consisterait à ne considérer une ordonnance rendue que lorsqu'elle est tapée et bichonnée dans les formes légales et qu'une notification postale ou même par le palais en soit automatiquement faite aux avocats des parties.

Mais peut-être suis-je utopiste ?

Bruno Richard, AMCO

Directeur du Bureau des Assurances
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98
E-mail : brichard@avocatparis.org

Jurisprudence communautaire en droit des affaires

L'institut européen d'administration publique (EIPA) organise un séminaire **les jeudi 24 et vendredi 25 mai** à Luxembourg, sur le thème «Les derniers développements de la jurisprudence communautaire en droit des affaires».

L'objectif de ce séminaire est d'offrir un tour d'horizon sur l'orientation de la jurisprudence récente de la Cour de

justice des Communautés européennes en droit des affaires.

Un passage en revue des tendances générales et de l'intérêt particulier de certaines affaires spécifiques permettra d'apprécier dans quelle mesure elles confirment ou modifient la jurisprudence antérieure.

EIPA, Mme Christiane Lamesch,
Tél.: +352 426 230 - 302
E-mail : c.lamesch@eipa.net
Site : www.eipa.eu



Formation Continue Obligatoire



Dernier rappel : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les justificatifs et attestations des formations du dernier semestre 2006 sont à adresser d'ores et déjà à l'Ordre des avocats : par courrier à la Direction de la Formation continue, 11 place dauphine 75001 Paris ou par mail par courriel : fco@avocatparis.org.

Toutes les heures supplémentaires au delà des 40 heures sont reportées sur l'année suivant (2007).

Thème • Niveau	Date • Lieu • Tarif	Spécialité • Coordinateur
Le règlement européen en matière de divorce et d'autorité parentale : aspects théoriques et pratiques	Lundi 21 mai de 14h30 à 17h30 Bibliothèque ODA - Tarif : 70€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	E. Deflers C. Butruille-Cardrew
International legal english certificate ILEC preparation course serie	à partir du 22 mai à l'EFB - Tarif : à voir sur le site EFB programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	W. Yeago
Médiation et droit de l'enfant au regard des nouvelles dispositions	Mercredi 23 mai de 13h30 à 18h Maison du Barreau - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	S. Cohen-Lang
De l'usage de la fiducie dans les opérations de fusions-acquisitions	Mercredi 30 mai de 9h à 11h Maison du Barreau - Tarif : 50€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	P. Servan-Schreiber P. Hoss, B. Feugère Commission de droit des sociétés
«Regards croisés» Contentieux pénal de l'urbanisme	Vendredi 8 juin de 18h à 20h Bibliothèque ODA - Tarif : 50€ programme bientôt sur notre site EFB	Y. Aguila J-J. Israel
Assemblée Générale des Copropriétaires	Mardi 12 juin de 14h30 à 17h30 Bibliothèque ODA - Tarif : 70€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J-F. Péricaud M-F. Ritschy
L'enfant et la crise familiale	Mercredi 13 juin de 14h à 17h Bibliothèque ODA - Tarif : 70€ programme bientôt sur le site EFB	E. Mulon, D. Piwnica B. Weiss-Gout D. Attias
Les fusions transfrontalières	Mardi 19 juin de 9h à 11h Cabinet Allen & Overy - Tarif : Gratuit programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	M. Loy
Actualités sur l'honoraire de l'avocat	Judi 21 juin de 14h à 18h Bibliothèque ODA - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Bâtonnier Y. Repiquet H. Halperin Katz
De l'achèvement des travaux à la mise en cause de la responsabilité du constructeur	Lundi 25 juin de 14h à 18h Bibliothèque ODA - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J-F. Péricaud M. Vauthier P. Rodier



Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est impératif de s'inscrire en adressant un email à : commissions.ouvertes@avocatparis.org (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau

Fax : 01 44 32 49 93 - Email : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Commission ouverte de la famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Mardi 15 mai de 18h30 à 20h30, Maison du Barreau,

Auditorium

Thème : «Les règles de compétences en DIP en matière d'autorité parentale»

Intervenants : M. Alexandre Boiché et Mme Véronique

Chauveau, avocats à la cour

Commission ouverte de droit communautaire

Responsable : M. Michel Tournois

Mardi 15 mai de 18h à 20h, Maison du Barreau, salle du

Pont Neuf

Thème 1 : «Etat des lieux du droit communautaire de l'environnement – 2^e partie»

Intervenant : Mme Eva Calveyra

Thème 2 : «La construction communautaire en Afrique francophone et le modèle européen : le mimétisme institutionnel»

Intervenant : M. François Epoma

Thème 3 : «La primauté du droit communautaire dans la jurisprudence communautaire et administrative récente»

Intervenant : M. Yann Vernon

Commission ouverte de droit immobilier

Responsable : M. Jean-François Péricaud

Mercredi 16 mai de 18h à 20h, Maison du Barreau, salle du Barreau

Thème : «Le droit de réparation intégrale des victimes des désordres de la construction»

Intervenant : MM. Jean-François Péricaud et Michel Tournois

Commission ouverte marchés émergents et nouvelles technologies

Responsable : M. Gérald Bigle

Vendredi 18 mai de 9h30 à 11h30, Maison du Barreau,

Auditorium

Thème : «Les jeux et paris en ligne»

Intervenant : Mme Anne Salzer, avocat à la cour

Commission ouverte de droit immobilier

Responsable : M. Jean-François Péricaud

Sous-commission Responsabilité et Assurance des Constructeurs

Responsable : M. Michel Vauthier

Lundi 21 mai de 18h à 20h, Maison du Barreau, salle du Barreau

Thème : «Le nouveau droit de préemption des communes sur les fonds de commerce»

Intervenant : M. Antoine Hinfray, avocat à la cour

Commission ouverte médiation

Responsables : Mme Sonia Cohen Lang et M. Laurent Samama

Lundi 21 mai de 18h à 20h, Maison du Barreau, Salle du

Pont au Change

Thèmes : «Suite de la mise en place du travail avec les magistrats / Présentation de la directive européenne /

Préparation de la journée du 14 juin à Bruxelles /

Préparation de la journée d'automne avec magistrats de la famille»

Commission ouverte juridictions disciplinaires et autorités administratives

Responsable : M. Jérôme Cayol

Mardi 22 mai de 18h30 à 20h, Maison du Barreau, salle du

Pont Neuf

Thème : «Les règles de procédure devant les juridictions disciplinaires et les autorités administratives»

Intervenant : M. Eric Dezeuze

Commission ouverte de droit de la protection sociale et du handicap

Responsables : MM. Philippe Felissi et Rachid Meziani

Thème général : «Contentieux et procédure en droit de la Sécurité Sociale»

Intervenant : M. Abdelrak Lasmari, avocat

Mercredi 23 mai de 18h à 20h, Maison du Barreau, salle du

Barreau

Thème : «La procédure et les juridictions du contentieux technique de la tarification»

Droit chinois



La formation en droit chinois initialement prévue le **mercredi 16 mai**, sur le thème : «Les contrats de travail locaux et contrats d'expatriés, procédures d'immigration en Chine, grands principes du droit du travail» a été reportée.

Elle aura lieu le **jeudi 24 mai de 18h à 20h** à la Maison du Barreau.

Mme Valérie Masseboeuf,
Tél : 01 53 45 92 22
E-mail :
Valerie.MASSEBOEUF@adamas-lawfirm.com

Actualité du droit chinois des affaires



La société de législation comparée organise une journée d'études le **mercredi 30 mai de 8h30 à 18h30** à l'auditorium de la Maison du Barreau, sur le thème : «L'actualité du droit chinois des affaires».

Au programme :

- «Le choc de l'ouverture» ;
- «La hiérarchie des normes en Chine» ;
- «Table ronde sur la force obligatoire des contrats» ;
- «Le règlement des contentieux» ;
- «Table ronde sur l'évolution de la pratique juridique en Chine».

Société de législation comparée
Tél. : 01 44 39 86 23 - Fax : 01 44 39 86 28
E-mail : slc@legiscompare.com
Site : www.legiscompare.com

La déontologie de l'information



L'Université Paris II Panthéon Assas, dans le cadre des activités de l'AJDCOM (association des juristes en droit de la communication du mastère 2), organise une conférence

le **mercredi 30 mai de 8h45 à 11h15** dans ses locaux (12 place du Panthéon).

Le thème abordé sera : «La déontologie de l'information».

Interviendront M. Emmanuel Derieux, Professeur à l'Université de Paris II, M. Alexis Guedj, avocat à la cour et chargé d'enseignement à l'Université de Paris II, M. Jean-Marie Léger, avocat à la cour et chargé d'enseignement à l'Université Paris I, Mme Juliette Thiebault, Responsable du service juridique de l'AFP, M. Laid Samari, journaliste au Canard enchaîné et M. Jérôme Huet, Professeur à l'Université de Paris II et Directeur du Centre d'Etudes Juridiques et Economiques du Multimédia (CEJEM).

Inscriptions :
E-mail : deontologiedelinformation@yahoo.fr

Droit & Commerce



M. Henri Alterman, avocat à la cour, Président d'honneur de l'AFDIT, prononcera, dans le cadre des conférences du lundi de Droit et Commerce, une conférence le **lundi 4 juin à 18h**, dans la grande salle d'audiences du tribunal de commerce.

Le thème abordé sera «La preuve de la loi du 13 mars 2000».

Mme Isabelle Aubard,
Secrétaire de Droit & Commerce
Tel./Fax : 01 46 28 38 37
E-mail : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Les rendez-vous de 5 heures

Dans le cadre de ces rendez-vous de 5 heures, débats non académiques animés par des étudiants interrogeant des professionnels, l'Université de Paris II organise un débat le **mardi 5 juin de 17h à 19h** au Centre Vaugirard de l'Université de Paris II (391 rue Vaugirard - 75015 Paris).

Le thème abordé sera : «Les créateurs sont-ils des "gens intéressés" ?»

Au programme, une grande question «L'indemnisation de l'auteur : montant réclamé, montant obtenu» :

- «L'action de l'avocat (assignation)» ;
- «La réaction du juge et sa sentence».

Renseignements et inscriptions :
MM. Thomas Loiseau et Rémi Jacob
Tél. : 06 83 92 10 83 - 06 83 43 97 49
E-mail : rdv5h@u-paris2.fr

Commission de droit immobilier

Sous-commission des baux commerciaux - réunion avec les magistrats

La réunion annuelle entre la sous-commission des baux commerciaux et les magistrats de la 18^e chambre du tribunal de grande instance de Paris, juges des baux commerciaux, se tiendra le **jeudi 31 mai de 18h à 20h** à la Bibliothèque de l'Ordre.

Cette réunion, au cours de laquelle seront abordés divers sujets pratiques et juridiques, sera suivie d'un cocktail.

Les personnes qui souhaitent participer à ce cocktail sont priées d'adresser un chèque de 30 € à l'ordre de Jehan-Denis Barbier, avant le **vendredi 25 mai**.

M. Jehan-Denis Barbier, avocat à la cour
86, rue Joffroy d'Abbans - 75017 Paris
Tél. : 01 44 90 05 75

Droit de la famille collaboratif



L'institut du droit de la famille et du patrimoine organise une formation en droit de la famille collaboratif les **vendredi 8 et samedi 9 juin** au Conseil National des Barreaux (22 rue de Londres - 75009 Paris).

Au programme :

- **vendredi 8 juin de 9h à 16h30**
- «L'approche collaborative» ;

- «Les étapes du processus de droit collaboratif : explications et démonstrations» ;

- «L'accord de participation».

● **samedi 9 juin de 9h à 16h :**

- «Compétences en droit collaboratif» ;

- «Techniques de communication : exposés, démonstrations et exercices» ;

- «Jeu de rôle : premières rencontre de règlement» ;

- «Questions pratiques et déontologiques» ;

- «L'organisation des avocats en droit de la famille collaboratif».

Mme Marie-Christine Midavaine
Tél. : 01 44 70 73 73
E-mail : mc.midavaine@institut-dfp.com

Défendre «les fous»

L'institut de défense Pénale (IDP) organise un séminaire de formation **le samedi 9 juin** à l'Hôtel Sofitel Vieux Port de Marseille (36, boulevard Charles Livon).

Le thème abordé sera : «Défendre "les fous"».

Au programme :

- «Quel mandat pour l'avocat du fou ?» ;

- «Les défendre de quoi ?»

- «Responsabilité ou irresponsabilité pénale des malades mentaux» ;

- «Si on le juge, est-il si fou que ça ?» ;

- «La prison, pour quoi y faire ?».

Institut de Défense Pénale
22, rue Edouard Delanglade – 13006 Marseille
Tél. : 04 91 13 40 43 – Fax : 04 91 13 40 44
E-mail : idp@defensepenale.com
Site : www.defensepenale.com

Actualités sur l'honoraire de l'avocat

Le service des fixations des honoraires de l'Ordre des avocats organise un colloque **le jeudi 21 juin de 14h à 18h** à la Bibliothèque de l'Ordre, sur le thème «Actualités sur l'honoraire de l'avocat».

fco
Formation
Continue
Obligatoire
Validation 2007

Le Barreau en Images

Le Magazine n°16 du Barreau en images est en ligne. Retrouvez le Barreau en Images, au début de chaque mois, sur le site de l'Ordre : www.tv-barreau.com

Au sommaire :

- **Du nouveau sur le Campus Formation de juillet** : des détails sur le programme des 3, 4 et 5 juillet 2007 au Jardin d'acclimatation et sur l'équivalence en heures de formation ;

- **Le Barreau de Bruxelles à Paris** : c'est à Paris que s'est tenu cette année le traditionnel Conseil de l'Ordre commun entre les membres des deux barreaux ;

- **Les travaux du Conseil** : le menu d'avril ;

- **Prévenir la déclaration de soupçon** : colloque sur le blanchiment, les règles en vigueur, l'obligation de déclaration et les obligations de vigilance, le rôle de la CARPA et la position du barreau européen, l'opportunité d'un vade-mecum sur le récent décret ;

- **Le Quid «Spécial Avocats» dans les lycées et collèges** : l'ouvrage a été remis au Recteur de l'Académie de Paris et à tous les lycées et collèges travaillant avec Initia droit ;

- **Initia droit, succès exponentiel et recherche de sponsors** : développement au niveau des thèmes d'intervention, des types d'établissements et des zones géographiques, signature d'une convention avec Pierre Mazeaud, Président de l'Association française des docteurs en droit, recherche de partenaires financiers ;

- **Les grands partis politiques et la justice** : l'UJA et l'Association des juristes de Sciences Po ont convié les portes parole « justice » de l'UDF, de l'UMP et du PS sur les orientations de leur candidat respectif ;

- **Les musiciens du Barreau et l'année de l'Arménie** : concert dans une église arménienne du 3^e arrondissement.

Durée : 8'05

Le Magazine n°15 « Spécial Formation » reste en ligne sur le site de l'Ordre

Au programme :

- «Ouverture» par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre ;

- « Savoir calculer ses honoraires : analyse d'un compte de résultat » par M. Bernard Charrin, expert comptable, près la cour d'appel de Paris ;

- «La convention d'honoraires, un préalable devenu indispensable» par M. Sylvestre Tandau de Marsac, avocat à la Cour, AMCO ;

- «La licéité de l'honoraire de résultat» par M. Bernard Bousageon, avocat honoraire, AMCO ;

- «Analyse de la jurisprudence de la Cour de Cassation» par M. Jean-Claude Bizot, conseiller à la Cour de cassation ;

- «L'honoraire et l'aide juridictionnelle» par Mme Marie Claude Defossez Perard, avocat à la cour, responsable du service l'accès au droit ;

- «Les réformes attendues» par M. Rémi-Pierre Draï, MCO ;

- «Débats et clôture» par Mme Hélène Halperin-Katz, avocat à la cour, Responsable du service de l'arbitrage des honoraires.

Les débats seront animés par M. Jean-Claude Barreau, avocat honoraire.

Ecole de Formation des Barreaux
Service de la Formation Continue
63 rue Charenton – 75012 Paris
Site : www.efb-paris.avocat.fr

Vie du Palais

Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à 19h30, chaque mardi.

Mardi 15 mai, 18^e séance

Sujets :

- «Doit-on tout faire à dessein ?» ;
- «Faut-il se battre contre la bêtise ?».
L'invité sera M. Philippe Val, journaliste, directeur de la rédaction de Charlie Hebdo.
Rapporteur : M. Antonin Lévy, 4^e secrétaire.

M. Arnaud Gris, 11^e secrétaire
Tél. : 01 40 53 09 90 - Fax : 01 40 53 09 08
E-mail : agris@sbanet.com

Messe de Saint-Yves

La célébration de Saint-Yves, organisée par le groupe catholique du palais, aura lieu cette année **le jeudi 24 mai à 18h15 à Notre-Dame de Paris**. La messe sera présidée par Mgr. Beaux, Evêque Auxiliaire de Paris, et concélébrée par Mgr. Jacquin, archiprêtre de Notre-Dame et le père de Kergorlay, aumônier du groupe. Conformément à la tradition, le port de la robe est souhaité.

Tous peuvent venir en famille.

Groupe Catholique du Palais
M. Denis Talon, AMCO, Président de l'association
Tél. : 01 42 36 59 25

Les Maîtres Chanteurs

L'association des Maîtres Chanteurs, sous la direction de M. Tsvétan Dobrev, organise un concert à l'Eglise Saint-Eustache **le 24 mai à 20h30**, au profit de l'association franco-israélienne, «Un cœur pour la Paix» cofinancé avec l'hôpital Hadassah en Israël les opérations à cœur ouvert d'enfants palestiniens.

Au programme :

- «Stabat Mater de Pergolèse» par Les Maîtres Chanteurs ;
- «Mezzo Soprano» par Mme Sylvie Deguy ;
- «Soprano» par Mme Delphine de Boishebert ;
- «Fantaisie pour piano à quatre mains opus 103 de F. Schubert» : par Mmes Claudette Eleini et Milada Pribil ;
- «Scott Joplin : Ragtime pour piano à quatre mains» par Mme Claudette Eleini et Milada Pribil ;
- «Negro spirituals : Kumbaya – Nobody Knows – Go down» par Les Maîtres Chanteurs en chœur et M. Yerushalaim Shel Zaav (Le chœur sera dirigé par M. Tsvétan Dobrev et accompagné au piano par Mme Milada Pribil) ;
- «Ode à Sainte Cécile de Purcell» par les Maîtres Chanteurs en chœur.

Mme Claudette Eleini, avocat à la Cour
Tél. : 01 40 68 95 15

Dîner de AFFJ

L'association française des femmes juristes (AFFJ) organise un dîner **le lundi 11 juin à 20h** au Cercle Républicain (5, avenue de l'Opéra - 75001 Paris), autour de M. Philippe Herzog, Président de «Confrontation Europe», ancien député européen. Le thème abordé sera : «Un nouveau projet constitutionnel : les évolutions amorcées sous la présidence allemande». La chanteuse Annie Darmon animera également la soirée.
Paf : 65 € (parking Pyramides assuré pour les convives pour un forfait de 3€).

Inscriptions :
Fax : 01 42 93 17 63
E-mail : caroline-services@wanadoo.fr

Cercle de Pétanque du Palais

Avec le beau temps a priori confirmé, le Cercle de Pétanque du Palais recommence ses entraînements amicaux

ouverts à tous les amateurs qui se tiendront de façon systématique le mercredi à 19h sur la Place Dauphine.

Il suffit d'apporter sa bonne humeur et ses boules !

L'assemblée générale est, quant à elle, fixée au **jeudi 28 juin**. Une prochaine information viendra compléter cette annonce.

Cercle de Pétanque du Palais
M. Denis Talon, AMCO
Tél. : 01 42 36 59 25

Cercle de Généalogie du Barreau de Paris

Tout récemment créé, le cercle de généalogie a pour objet l'étude de la généalogie et des disciplines s'y rattachant (patrimoine archivistique, héraldique).

Ceux qui sont intéressés peuvent s'adresser à M. Hugues Troussset

M. Hugues Troussset
Tél : 01 53 70 94 93 - Mob : 06 14 90 19 91
Email : hugues.troussset@wanadoo.fr

Carnet

Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :
Mme Noémie Szatan Glaymann, avocat à la cour, survenu le 9 janvier, à l'âge de 71 ans ;
M. François Urbino Soulier, avocat honoraire, survenu le 3 avril, à l'âge de 81 ans ;
M. Paul Kappes, avocat à la cour, survenu le 4 avril, à l'âge de 69 ans ;
M. Maurice Jovart, avocat honoraire, survenu le 9 avril, à l'âge de 96 ans ;
M. David Hartmann, avocat à la cour, survenu le 13 avril, à l'âge de 29 ans ;
M. Gaston Karila, avocat honoraire, survenu le 20 avril, à l'âge de 88 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil
adressent à leur famille
leurs sincères condoléances.*

Séquestre et procédure collective

S'appuyant sur les dispositions de l'article 94 du décret du 28 décembre 2005, pris dans le cadre de la loi de sauvegarde des entreprises, les mandataires judiciaires réclament aux avocats constitués séquestre de prix de vente des fonds de commerce, dont le vendeur a été placé en procédure collective après la vente, de leur remettre, outre la liste des oppositions reçues, les fonds qu'ils détiennent.

Nous nous interrogeons sur le bien fondé de ces demandes et, dans l'état actuel, nous conseillons aux confrères de s'abstenir d'y déférer, sauf à ce que leur soit produit une autorisation du cessionnaire du fonds de commerce ou, à défaut, une décision de justice, le leur ordonnant.

En effet, le texte précité fait référence «aux procédures de distribution du prix de vente d'un meuble ne faisant pas suite à une procédure d'exécution ayant produit un effet attributif avant le jugement d'ouverture».

En premier lieu, la convention de séquestre d'un prix de vente d'un fonds de commerce ne saurait s'analyser en une procédure de distribution du prix de vente d'un meuble.

Le séquestre du prix de vente d'un fonds de commerce est un contrat sui generis nullement prévu légalement, par lequel cessionnaire et cédant se protègent mutuellement des conséquences de la loi pouvant être fâcheuse à leur égard.

En effet, celle-ci du 17 mars 1909, codifiée maintenant sous les articles L 141 et suivants du Code de Commerce, stipule que l'acquéreur ne peut valablement se libérer du prix de vente qu'après un délai de dix jours après la dernière en date des publicités légales et, en outre, l'article 1184 du Code Général des Impôts le rend responsable de certains impôts directs dus pendant un délai de cinq mois et demi à compter du jour de la vente.

En conséquence, sauf à être tenu de régler deux fois le prix, l'acquéreur ne peut se libérer au profit du vendeur dudit prix et doit attendre l'expiration des délais légaux d'opposition. Parallèlement, le cédant veut être certain que le prix est bien liquide et pourra lui être remis. Il n'entend pour cela le recevoir ou, tout du moins, qu'il soit reçu par un tiers le jour même de la vente.

En outre, pendant les délais légaux d'opposition, tout créancier qui y a intérêt peut exercer, selon qu'il est chirographaire ou inscrit, un droit de surenchère du 10^e ou du 6^e du prix de vente et la vente du fonds n'est donc définitive et le prix définitif qu'après l'expiration du délai légal des oppositions.

C'est dire qu'il ne saurait être question, avant cette date, pour un séquestre amiable de remettre les fonds à qui que ce soit, sauf à en être expressément déchargé par le cessionnaire, comme il a été dit ci-dessus.

Les règles de paiement des créanciers, ainsi que de la prise en compte de leurs privilèges, n'est pas la même selon que le vendeur du fonds est ou non placé sous procédure collective.

Dans ces conditions, et par prudence, nous recommandons à nos confrères séquestres de prix de vente de fonds de commerce dont le vendeur serait placé, après la vente, en redressement ou liquidation, de ne pas se dessaisir des fonds au profit d'un mandataire Judiciaire qui le demanderait, mais d'attendre d'y être condamné par voie judiciaire, sans s'opposer bien sur à la demande, mais en s'en remettant à justice.

Certes, le cessionnaire peut donner son accord à un tel versement, mais nous recommandons aux confrères, conseils du cessionnaire, de dissuader ceux-ci de donner un tel accord, compte tenu des risques que cela pourrait leur faire encourir.

Une procédure devant le tribunal de commerce, initiée par le mandataire judiciaire à l'encontre du cessionnaire et du séquestre, n'est ni longue ni coûteuse et, dans l'attente de l'évolution de la jurisprudence sur la portée de cet article 94, assure la sécurité et de l'acquéreur et du confrère chargé de la validité et de l'efficacité de l'acte auquel il sera intervenu.

Dominique Schmitt et Jean-Pierre Chiffaut Moliard
Chargés du contrôle des Maniements de fonds

Tour de Paris

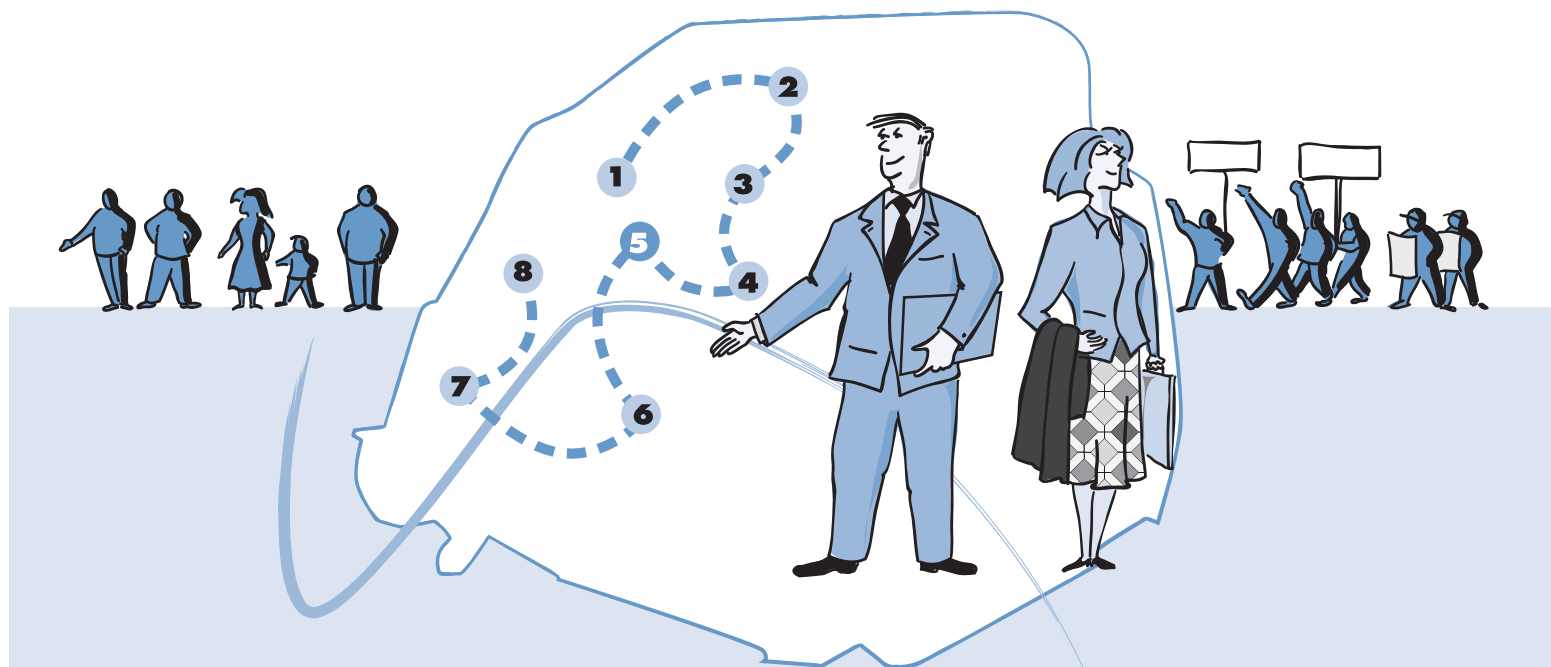
Avec les Cahiers Sociaux du Barreau de Paris

DU DROIT SOCIAL

initié par Laurent Samama, MCO, et François Perreau, directeur des Cahiers Sociaux

5^E ÉTAPE

Peut-on encore modifier le contrat de travail ?



Mardi 22 mai 2007 de 9h00 à 11h00

Cabinet Capstan

5, rue d'Athènes • 75009 Paris

Accueil des participants à partir de 8h30

Formation gratuite (places limitées)

Validation au titre de la Formation Continue Obligatoire

Inscriptions : Mme Nelly Bertoncin • E-mail : sauret@capstan.fr

ÉTAPES PRÉCÉDENTES

- Peut-on encore licencier pour motif économique ?
- A quoi sert le harcèlement moral ?
- Le dirigeant d'entreprise : salarié ou travailleur indépendant ?
- Egalité ou discrimination positive ?